

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeylle de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeylle d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Mai 1874.

Table with 2 columns of STATIONS and 24 columns of departure/arrival times for various routes including Orléans, Paris, and Mantes.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 5 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 8,723 fr., versés par 32 déposants dont 13 nouveaux.

Il a été remboursé 2,750 fr. 42 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 3,802 fr., versés par 19 déposants dont 8 nouveaux.

Il a été remboursé 600 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 985 fr., versés par 8 déposants.

Il a été remboursé 100 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 2,300 fr., versés par 18 déposants.

Il a été remboursé 160 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 75 fr., versés par 1 déposant.

Il a été remboursé 500 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 8 Juillet 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

THEVENOT Paul-Augustin, 20 ans, jardinier; 8 jours de prison; — THEVENOT Alfred-Désiré, 25 ans, menuisier; — THEVENOT Louis-Eugène, 18 ans, vannier, demeurant à Étampes; 6 jours de prison chacun et tous trois 5 francs d'amende et solidairement aux dépens, pour rébellion, outrage à des agents et ivresse manifeste sur la voie publique.

LELERC Louis-Stanislas, 40 ans, né à Richarville, journalier, sans domicile fixe; 4 mois de prison et aux dépens, pour vol de bois dans une vente.

TOUSSAINT Louis-Désiré, 18 ans, domestique de ferme à Lhumery, commune d'Étampes; 4 fr. d'amende et aux dépens, pour blessures par imprudence; — Leclerc Pierre-Dominique, cultivateur à Lhumery, a été déclaré responsable des faits imputés à Toussaint,

son domestique, et a été condamné solidairement aux dépens.

Enregistrons en passant un double succès de notre Fanfare municipale qui, dimanche dernier, au Concours musical de Neuilly-sur-Seine, a remporté le 1er prix de lecture à première vue (médaillon de vermeil), et le 3e prix dans le concours d'exécution (médaillon d'argent).

Dans ces deux concours, elle avait à lutter contre sept sociétés pour le 1er prix, et neuf sociétés pour le second.

Le 16 juillet prochain, la Fanfare municipale se fera entendre, place du Théâtre, à 9 heures du soir.

Dimanche dernier, un nommé Jules Bréant, qui depuis quelque temps travaillait chez le sieur Sévestre, cordonnier à Chalo-Saint-Mars, quittait furtivement son domicile; c'est que, quelques instants auparavant, ledit sieur Sévestre s'étant aperçu de la disparition d'un billet de banque de 20 fr., il le déclara à son ouvrier; celui-ci commença par nier; puis se ravisant, il dit à son maître: Eh bien, je travaillerai chez vous jusqu'à ce que j'aie atteint le chiffre de cette somme. Il partit néanmoins. Dès que le sieur Sévestre eut la certitude que cet ouvrier avait quitté le pays, il vint à Étampes et déposa une plainte à la gendarmerie, qui fut assez heureuse pour opérer son arrestation, juste au moment où, à la station d'Étampes, il prenait un billet pour le train express, qui part pour Paris à 8 heures 45 minutes du soir. Cet individu qui est étranger à l'arrondissement d'Étampes, a été immédiatement écroué à la Maison d'arrêt.

Dans la soirée de dimanche dernier, une vache que l'on conduisait à l'Abattoir a renversé son conducteur, près la rue du Perray, puis s'est jetée sur une jeune domestique qu'elle a roulée sur le sol lui déchirant en partie ses vêtements. Dans sa course furieuse à travers le faubourg Evezard, avant que son conducteur ait pu la rejoindre, elle s'est jetée sur la dame Cl... mère, qu'elle a renversée et trépannée. Relevée toute contusionnée, cette dame a été transportée chez elle sur un brancard. Malgré ses nombreuses blessures, M. le docteur Martin, appelé à lui donner ses soins, laisse espérer qu'elles n'auront pas de suites fâcheuses.

gratitude, je fais vœu de faire construire au pied de cet arbre une chapelle qui rappellera à la postérité le miracle que vous avez accompli aujourd'hui en ma faveur, et ce vœu je m'engage à le renouveler à la face des autels.

Et réunissant ses forces, il regagna péniblement la route d'Étampes, où il arriva les vêtements trempés et couverts de boue.

La foudre qui avait fondu les canons du fusil et le collier du chien, avait aussi enlevé le mors du cheval. Libre et affolé, l'animal avait pris sa course à travers champs et arriva, éreinté au vent, au milieu de la cour de la ferme des Loges.

V

Les pressentiments de Marianne s'étaient réalisés. La violente commotion qu'avait éprouvée Gaston avait dû nécessairement amener dans tout son être une désorganisation au moins momentanée.

Le soir même, une fièvre brûlante s'empara de lui, fièvre qui alla jusqu'au délire.

Marianne veillait. Elle veilla ainsi cinq jours et cinq nuits au chevet de Gaston, avec cette sollicitude maternelle qui complète et rend si efficaces les prescriptions du médecin.

A la fièvre succéda un abattement général.

Puis un sommeil réparateur vint rendre au malade un peu de calme et de repos.

Avec le calme revint la mémoire, avec la mémoire le souvenir de tout ce qui s'était passé.

Gaston fit appeler Antoine.

MÉRÉVILLE. — Depuis quelques jours la chaleur est devenue tellement accablante, qu'on nous signale un fait d'insolation. Le sieur Bonneau-Petit, cultivateur et voiturier aux environs de Méréville, est mort sur la route, en conduisant sa voiture chez lui.

Les assises du département de Seine-et-Oise, ouvriront le lundi 20 juillet, sous la présidence de M. Legendre, conseiller à la cour de Paris.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Distribution des Prix du Concours cantonal.

La Délégation cantonale d'Étampes a procédé le 4 de ce mois, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à la distribution des prix et accessits obtenus par les élèves des Ecoles primaires au concours du 8 juin, dont nous avons rendu compte dans un de nos précédents numéros.

Cette cérémonie était présidée par M. Delanoue, juge honoraire, président de la Délégation, assisté de plusieurs de ses collègues, MM. Delanoue, curé doyen de Notre Dame, vice-président, Cintrat, secrétaire, le curé de Saint-Denis, maire de Morigny, Borne, curé de Saint-Martin d'Étampes, et Pasquet, notaire à Chalo-Saint-Mars.

Avant aussi pris place au Bureau MM. Chaveneau, inspecteur des Ecoles, Decolange, adjoint, Jumentot et Gerbenne, professeurs au Collège, qui, avec leur collègue M. Favier, ont très-obligamment participé à la correction des compositions.

Deux banquettes réservées étaient occupées par des parents des élèves.

La séance ouverte, M. le Président a prononcé une allocution dans laquelle, après avoir adressé des félicitations aux élus du jour, il a exprimé le regret que le retour au simple partage en deux divisions de toutes les écoles du canton indistinctement, substitué au partage par catégories adopté en 1873, ait diminué le nombre des lauréats et mis en présence des écoles qui sont loin d'être établies dans des conditions égales de succès. Il semble donc désirable que, malgré les modifications déjà subies par l'organisation du concours,

Tu connais, lui dit-il, le chemin qui conduit aux Loges?

Oui, Monsieur?

Tu connais aussi, à l'embranchement des trois routes, le fameux peuplier sous lequel j'ai failli être tué l'autre jour?

Oui, Monsieur.

Sais-tu à qui appartient la pièce de terre sur laquelle il est planté?

Je n'en sais rien, reprit Antoine.

Eh bien! va aux renseignements, et ne reviens qu'après les avoir recueillis.

Antoine partit.

Tu me disais donc, ma bonne Marianne, reprit Gaston, en continuant une conversation interrompue, qu'on est venu, chaque jour, des Loges, s'informer de mon état.

Oui, chaque jour, répondit Marianne, un domestique est venu de la part de M. Henri de Brissac, savoir comment vous vous trouviez; une fois, ajouta-t-elle, M. de Brissac s'est présenté lui-même, mais comme vous étiez très-faible, je n'ai pas voulu le laisser entrer; alors il a remis sa carte. Mais hier, le domestique n'était point seul, il accompagnait une jeune demoiselle montée sur un magnifique cheval. La demoiselle continuait doucement sa route et le domestique sonna. Quand Antoine lui eut dit que vous alliez mieux, il rejoignit sa maîtresse, à qui il rendit compte de sa mission, et tous deux s'éloignèrent. Voilà, du moins, ce que m'a rapporté Antoine.

C'est égal, ajouta la vieille nourrice, vous avez eu

il en survienne de nouvelles, si l'on veut que son efficacité s'étende à toutes les écoles.

Quoi qu'il advienne, l'influence de l'instruction primaire sur les destinées du pays et les sollicitudes de toute sorte qui l'entourent, sont des gages certains que les moyens d'émulation et les encouragements ne manqueront jamais. M. le Président a rappelé à ce sujet la récente visite des écoles par le premier magistrat du département, sa bienveillance envers les maîtres et les élèves, et l'intérêt qu'il a su donner à son inspection, malgré sa brièveté forcée, comme des preuves du soin avec lequel l'Autorité supérieure s'applique à rechercher les résultats obtenus et les ressources qui les amènent, afin d'honorer et de récompenser chacun selon ses œuvres.

Signalant alors les droits à l'estime publique que, en dehors des succès de concours qui n'appartiennent qu'au très-petit nombre, les Instituteurs et les Instituteuses peuvent conquérir par l'accomplissement scrupuleux de leurs obligations envers la jeunesse, bien assurés que, de son côté, l'Autorité saura reconnaître le dévouement partout où il se produit et étendre ses faveurs, qui ne sont alors que des actes de justice, jusqu'aux services rendus dans la plus modeste école de village, M. le Président a fait appel en même temps à l'amour et à la vigilance intéressée des familles dont les enfants, à ceux des maîtres, doivent aussi leur survie, afin d'entretenir chez les enfants le souvenir de l'école, d'en continuer les bons enseignements, et d'empêcher que la trace des premières et heureuses impressions ne s'efface en eux, comme se perd la bonne semence jetée dans un champ mal cultivé.

Comment mettre en doute la réalisation de cette union toute puissante de l'influence de la famille et de celle de l'école, et comment s'abandonner à l'idée que tant de vœux, tant de soins prodigués à la jeunesse pourraient n'aboutir qu'à une froide ingratitude et à de désolantes déceptions! Croyons plutôt, à dit M. le Président, à la reconnaissance « cet acte certain de vertu et témoignage de bonne âme, » suivant l'expression d'un vieil auteur, qui vient naturellement des cœurs droits et honnêtes, et espérons que le pays, qui a tant à attendre de la génération qui s'élève, trouvera en elle d'énergiques soutiens, des amis sincères de son repos, et des artisans laborieux de sa bonne fortune.

bien tort d'aller dans cette maison; des gens que vous n'aviez jamais vus...

Je te l'ai dit, Marianne, il y a des convenances à observer, et je n'ai pas cru devoir refuser une gracieuse invitation.

Bah! est-ce que leur poulet valait mieux que celui que j'avais mis dans la poche de votre carnier? est-ce que leur vin était meilleur que celui qui remplissait votre gourde?... est-ce que...

Tu es égoïste et injuste, Marianne; tu sais si je suis sensible à tes prévenances, si je fais fête à tes bons soins et honneur à tes provisions; mais, je te le répète, il y a des moments où il faut savoir accepter et même rendre une politesse.

Et si vous étiez mort sous le peuplier, reprit vivement Marianne, d'un ton où perçait la mauvaise humeur, vous auriez-il ressuscité, ce M. de Brissac? Tenez, décidément je n'aimerai jamais ces gens-là, moi, ils vous ont porté malheur.

Gaston sourit et ne vit dans l'humeur de Marianne qu'une preuve de plus de son fidèle attachement.

Or, voici ce qui était arrivé: Quand Gaston quitta les Loges, il avait paru si bon cavalier, le cheval qu'on lui avait confié était si vigoureux, qu'on n'avait pas douté un seul instant qu'il n'arrivât promptement à Étampes, n'ayant à braver que la pluie.

Mais, quand un domestique vint annoncer que l'animal était rentré à la ferme, couvert d'écume et de sueur, sans mors et sans bride, on pressentit un malheur.

Aussi M. de Brissac fit-il partir quelqu'un sur-le-champ pour s'enquérir de ce qui avait pu arriver à Gaston

Feuilleton de l'Abeylle

DU 11 JUILLET 1874.

LA TOILETTE DE LA MARIÉE

Combien de temps s'écoula-t-il? il n'en sut rien; mais quand il reprit ses sens, l'orage avait disparu, le ciel était pur de nuages, et le soleil dorait la plaine de toute la splendeur de ses rayons.

Gaston releva la tête, passa ses mains sur ses yeux et se demanda où il était.

Peu à peu la mémoire lui revint et il regarda autour de lui. Le sol était jonché de feuilles et de branches d'arbres, le cheval avait disparu, Cora était couchée le long de son maître, le fusil appuyé contre l'arbre était veuf de ses canons et de ses batteries, il n'en restait que la crosse.

Alors il comprit tout: le tonnerre était tombé sur le peuplier qui lui servait d'abri, il l'avait renversé sans le foudroyer, il avait fondu l'acier de son fusil, enlevé les clous de sa chaussure, et jusqu'au collier du chien. Quant au cheval, il avait disparu.

Gaston avait reçu de sa mère les meilleurs principes de croyance et de foi. Son premier sentiment fut une pensée de reconnaissance envers le Très-Haut. Il venait d'échapper à une mort presque certaine par un acte providentiel, c'était donc envers la Providence qu'il devait d'abord tourner son regard.

— Merci, mon Dieu, dit-il, et pour vous prouver ma

La proclamation des prix et accessits a été faite ensuite dans l'ordre suivant. En sus des deuxièmes prix décernés au nom de la Délégation cantonale, des volumes ont été accordés par elle aux deux premiers accessits de chaque division dans chacune des facultés.

Orthographe.

DIVISION SUPÉRIEURE.

55 Compositions.

- 1^{er} Prix (prix du Département) : **DUCLAIR Joseph-Clément** (école de M. Michaux, à Etréchy), 5 fautes 8/12.
 2^o Prix (prix de la Délégation) : **MARLIN Marcel** (les Frères, à Etampes), 5 fautes 10/12.
 4^{er} Accessit : **BEAUGAIRE Marie** (Sœurs de St-Pierre, à Etampes), 5 fautes 14/12.
 2^o Accessit : **BOUCHER Blanche** (Sœurs de St-Martin, à Etampes), 6 fautes 6/12.
 3^o Accessit : **AVISSEAU Lucien** (les Frères, à Etampes), 6 fautes 7/12.
 4^o Accessit : **PUIS Edmond** (les Frères, à Etampes), 6 fautes 8/12.

Les deux élèves **BARON Adeline**, de l'école des Sœurs de Saint-Pierre d'Etampes, et **HUARD Henri**, de celle des Frères, qui ont obtenu l'un le 1^{er} accessit, et l'autre le 5^e accessit d'orthographe de la première division en 1873, n'obtenant en 1874 qu'un rang inférieur, n'ont droit à récompense ni à rappel.

- 5^e Accessit : **LESAGE Eugène-Anatole** (M. Langumier, à Etampes), 8 fautes 3/12.
 6^e Accessit : **CHANTEREAU Charles** (M. Michaux, à Etréchy), 8 fautes 10/12.
 7^e Accessit : **BOIS Eugénie** (Sœurs de Saint-Pierre, à Etampes), 8 fautes 11/12.
 8 Accessit : **RUE Laure** (Sœurs de Saint-Pierre, à Etampes), 9 fautes 5/12.
 9^e Accessit : **CAQUET Julie** (Sœurs de Saint-Martin, à Etampes), 9 fautes 7/12.

DEUXIÈME DIVISION.

47 Compositions.

- 1^{er} Prix (prix du Département) : **MARÉCHAL Gaston** (M. Langumier, à Etampes), 4 fautes 1/12.
 2^o Prix (prix de la Délégation) : **LASNIER Paul** (les Frères, à Etampes), 5 fautes.
 4^{er} Accessit : **SIGÉ Auguste** (M. Langumier, à Etampes), 5 fautes 11/12.
 2^o Accessit : **DEVILLER Lucien** (les Frères, à Etampes), 6 fautes 6/12.
 3^o Accessit : **ROBERT Paul** (M. Michaux, à Etréchy), 7 fautes 4/12.
 4^o Accessit : **MULLER Lucie** (Sœurs de Saint-Pierre, à Etampes), 7 fautes 7/12.

Les élèves **GIBIER Charles** et **PROUILLE Paulin**, de l'école de M. Langumier, qui ont obtenu l'un le 4^e accessit, et l'autre le 1^{er} accessit d'orthographe de la deuxième division en 1873, n'obtenant en 1874 que des rangs inférieurs, n'ont droit à récompense ni à rappel.

- 5^e Accessit : **DALBY Joseph** (les Frères, à Etampes), 8 fautes 9/12.
 6^e Accessit : **FESSARD Frédéric** (M. Hocault, à Brières), 9 fautes 3/12.
 7^e Accessit : **NICOLAS Léon** (M. Friteau, à Chalo St-Mars), 9 fautes 5/12.

Arithmétique.

PREMIÈRE DIVISION.

40 Compositions.

- 1^{er} Prix (prix du Département) *ex æquo* : **RENARD Henri-Louis** et **LESAGE Eugène-Anatole** (M. Langumier, à Etampes).
 2^o Prix (prix de la Délégation) : **BOIS Eugénie** (Sœurs de Saint-Pierre, à Etampes).
 4^{er} Accessit : **CAUCHE Delie** (M^{lle} Chauvière, à Etréchy).
 2^o Accessit : **TERRIER Ernest** (les Frères, à Etampes).
 3^o Accessit : **LEGENDE Georges** (M. Langumier, à Etampes).

Il était donc tout naturel, dans la circonstance, qu'on vint chaque jour prendre de ses nouvelles.

Marianne n'avait pas jugé les choses ainsi, surtout depuis qu'elle savait qu'il y avait une demoiselle dans la maison des Loges.

Deux heures plus tard, Antoine rentra.

— Eh bien ! lui dit Gaston, as-tu trouvé ?

— Oui, monsieur, mais pas sans peine.

— Qu'importe la peine, si tu as réussi ? Et à qui appartient la pièce de terre ?

— Elle appartient à un petit cultivateur du village des Ormeaux.

— Qui s'appelle ?

— Pierre-Jérôme Coutellier.

— Très-bien ! attelle promptement, va aux Ormeaux, et ramène ici cet homme.

Antoine avait l'obéissance passive du soldat, il redescendit, attela et partit aux Ormeaux chercher Pierre-Jérôme Coutellier. Il ne s'était même pas demandé ce que pouvait vouloir Gaston au propriétaire du peuplier, et si par hasard il se l'était demandé, il lui serait probablement venu à l'esprit que c'était pour réclamer des dommages-intérêts, le peuplier ayant failli occasionner la mort de son maître. Les réflexions d'Antoine auraient peut-être été justes.

Il avait la consigne de ramener Pierre-Jérôme Coutellier, il ramena Pierre-Jérôme Coutellier.

Gaston s'excusa auprès de ce dernier du dérangement qu'il lui occasionnait et lui demanda s'il serait disposé à céder sa pièce de terre de l'embranchement des trois routes.

— Cela dépend, répondit finement le paysan qui

4^o Accessit : **BERTRAND Louis** (M. Langumier, à Etampes).

5^o Accessit : **LEGER Joséphine** (M^{lle} Chauvière, à Etréchy).

DEUXIÈME DIVISION.

35 Compositions.

1^{er} Prix (prix du Département) : **GIBIER Charles Eugène** (M. Langumier, à Etampes).

2^o Prix (prix de la Délégation) : **MERCIER Pierre-Victor** (M. Langumier, à Etampes).

L'élève **PROUILLE Paulin**, de l'école de M. Langumier, qui a obtenu en 1873 le 2^e prix de la deuxième division, première catégorie, n'obtenant cette année que le 4^e accessit dans la même division, n'a droit à récompense ni à rappel.

4^{er} Accessit : **ROBERT Paul** (M. Michaux, à Etréchy).

2^o Accessit : **MACQUART Paul** (M. Michaux, à Etréchy).

3^o Accessit : **MULLER Lucie** (Sœurs de Saint-Pierre, à Etampes).

4^o Accessit : **FESSARD Frédéric** (M. Hocault, à Brières).

5^o Accessit : **SEPTIER Antoinette** (M^{lle} Chauvière, à Etréchy).

Histoire.

DIVISION UNIQUE.

33 Compositions.

1^{er} Prix (prix du Département) : **HARANGER Joseph** (M. Haranger, à Morigny).

2^o Prix (prix de la Délégation) : **CHANTEREAU Charles-Alexandre** (M. Michaux, à Etréchy).

Ces deux élèves ont eu, l'année dernière, les mêmes prix de la deuxième catégorie qui ne comprenait pas les élèves à maîtres adjoints avec lesquelles ils concourent cette année, ils ont droit aux prix qui leur sont décernés.

4^{er} Accessit : **REMOND Louis-Désiré** (M. Langumier, à Etampes).

2^o Accessit : **RENARD Henri** (M. Haranger, à Morigny).

L'élève **RENARD Henri-Louis**, de l'école de M. Langumier, 4^e accessit de 1873, n'a pas droit à rappel.

3^o Accessit : **GUÉDRON Henri** (les Frères, à Etampes).

L'élève **BARON Adeline**, de l'école des Sœurs de Saint-Pierre, 3^e accessit de 1873, n'a pas droit à rappel.

4^o Accessit : **RUE Laure** (Sœurs de Saint-Pierre, à Etampes).

Géographie.

DIVISION UNIQUE.

33 Compositions.

1^{er} Prix (prix du Département) : **RENARD Henri-Louis** (M. Langumier, à Etampes).

2^o Prix (prix de la Délégation) : **LESAGE Eugène-Anatole** (M. Langumier, à Etampes).

4^{er} Accessit : **BERTRAND Louis** (M. Langumier, à Etampes).

2^o Accessit : **DUCLAIR Joseph Clément** (M. Michaux, à Etréchy).

3^o Accessit : **LEGENDE Georges** (M. Langumier, à Etampes).

4^o Accessit : **LEMOULT Philippe-Samuel** (M. Langumier, à Etampes).

5^o Accessit : **CARIOT Paul** (M. Langumier, à Etampes).

20^e Supplément à l'Essai de Bibliographie Etampoise.

Quatrième série. — PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE ET COMMERCIALE ANTERIEURE A 1789.

37^o. — *Le courrier bourdelais* apportant toutes sortes de nouvelles...

Quatorzième courrier bourdelais, avec ce qui s'est passé à la levée du siège d'Etampes et aux fortifications de Corbeil...

Paris, S. de la Posse, 1652. In-4^o.

avait compris que si l'on était venu le chercher, c'est que la chose en valait la peine, et que si on lui proposait d'acheter sa pièce de terre, c'est qu'on en avait envie ou besoin, et il se tint sur ses gardes.

— Cela dépend du prix, je vous comprends, mais enfin, quelles sont vos prétentions ?

— Dam ! monsieur, elle m'a coûté cent écus, il y a trois ans ; mais depuis je l'ai bien améliorée, les chemins qui la bordent sont en meilleur état, etc.

— Et vous voulez profiter des améliorations ; c'est de toute justice ! eh bien, je vous en offre cinq cents francs. Est-ce marché conclu ?

Le paysan sourit tout en se disant à lui-même, si je pouvais en avoir six !

Il ne répondit pas et sembla réfléchir, comme si le prix ne lui paraissait pas encore suffisant.

— Eh bien ! voyons, j'ajoute cinquante francs, reprit Gaston, pour les épingles de votre ménagère ; signons !

Jérôme Coutellier avait gagné cinquante francs à son hésitation ; en exigeant davantage, il pouvait risquer de perdre un marché qui lui était très-avantageux ; aussi consentit-il.

Gaston dressa une promesse de vente sur un papier qu'il signa et fit signer au paysan, et lui donna rendez-vous pour le dimanche suivant, à midi, chez le notaire, afin d'en passer contrat en règle.

Pierre-Jérôme Coutellier partit satisfait, tout en regrettant pourtant de n'avoir pas demandé soixante pistoles.

Quant à Gaston, il était enchanté de son marché.

38^o. — *La levée du siège de la ville d'Etampes* par le maréchal de Turenne, avec la défaite de son arrière-garde poursuivie jusques à Etréchy par l'armée de Son Altesse Royale commandée par le comte de Tavannes, la nuit du 7 au 8 juin 1652. Avec les particularités de la bataille navale entre les Hollandais et les Anglais.

Jouée la copie, imp. à Paris, chez A. Chouqueux. In-4^o, pièce.

L'Essai de Bibliographie Etampoise, n'indique qu'une édition de cette pièce, tandis qu'il en existe au moins deux et celle que nous indiquons ici est la plus complète.

39^o. — *Le combat donné entre les troupes de Son Altesse Royale et celles du maréchal de Turenne, entre Essone et Milly, où deux régiments allemands ont été entièrement défaits.*

Paris, J. Brunet, 1652. In-8^o.

40^o. — *Les Restes de la guerre d'Etampes*, par le sieur Hémar.

Paris, L. Chamhoudry, 1633. Pet. in-12.

René Hémar s'est rendu justice en traitant cet ouvrage d'*Avorton un peu trop enjôlé* ; c'est en effet un recueil d'épigrammes assez licencieuses, dont l'auteur s'est repenti bientôt. Il avoue lui-même qu'il achetait tous les exemplaires qu'il pouvait trouver, afin de les brûler. On voit par là, comment il se fait que ce volume soit devenu rare.

41^o. — *Réflexions sur l'entrée de l'armée de la Fronde à Etampes*, par René Hémar. (Chap. VIII des Mémoires de René Hémar, publié dans l'Abelle d'Etampes des 22 et 29 avril 1871).

42^o. — *Histoire du règne de Louis XIV*, sur-nommé le Grand, Roy de France, par Reboulet, docteur en droit.

Avignon, François Girard, 1744. In-4^o, 3 vol.

Le 1^{er} vol. est à consulter pour le siège d'Etampes.

43^o. — *Recueil des relations* contenant ce qui s'est passé pour l'assistance des pauvres, entre autres de ceux de Paris et des environs, et des provinces de Picardie et de Champagne, pendant les années 1650 — 1655, par les Missionnaires de Saint-Vincent-de-Paul.

Paris, Savreux, In-4^o.

44^o. — *Magasin charitable*, journal. Janvier 1653.

45^o. — *Etat sommaire des misères* de la campagne et besoins des pauvres aux environs de Paris, des 20, 22, 24 et 25 octobre 1652.

S. l. n. d. In-4^o, pièce.

46^o. — *La Vie de vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul*, par L. Abelly, évêque de Rodex.

Paris, 1668. 4 vol. in-8^o, en 2 parties.

47^o. — *La Vie de Saint Vincent de Paul*, instituteur de la Congrégation de la mission et des filles de la Charité, par Pierre Collet.

A Nancy, chez A. Lesueur, 1748. 2 vol. in-4^o.

(Bibl. Ste-Gen., H^o, 4672.)

48^o. — *Saint-Vincent-de-Paul*, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence, par l'abbé Maynard.

Paris, 1860. 4 vol. in-8^o.

L'Abelle d'Etampes dans ses numéros des 46 et 23 mai dernier, a donné quelques extraits des ouvrages cités sous les numéros 42, 45 et 46 ci-dessus, qui justifient suffisamment l'intérêt que ces ouvrages présentent pour l'étude de notre histoire locale.

49^o. — *Quatre portraits*, par la comtesse Ida de Hahn-Hahn. Traduit de l'allemand par J. Turck.

Paris, Palmé, 1862. In-42.

Ce petit ouvrage contient la vie de Saint-Vincent-de-Paul ; on y trouve, p. 217, des renseignements sur les grandes cuisines établies en 1652 par Saint-Vincent-de-Paul à Etampes et dans les localités environnantes.

50^o. — *Acte de prise de possession* de l'abbaye de Villiers, près de La Ferté-Alais, le 9 septembre 1690, par le mandataire laïque de très révérende dame Marie Lambert de Thorigny, religieuse professe de l'ordre de Cîteaux.

L'Abelle d'Etampes du 22 mars 1873.

(La suite au 2^e Supplément.)

Le dimanche suivant, il se rendit à l'heure dite chez son notaire ; ce fut sa première sortie.

Comme lui, Jérôme Coutellier fut exact au rendez-vous, et Gaston devint le légitime propriétaire du terrain sur lequel il avait fait le vœu de construire une chapelle.

Ce vœu, qu'il n'avait point oublié, puisqu'il venait d'en accomplir la première partie, il avait promis de le renouveler dans la maison de Dieu ; il voulut tenir sa promesse jusqu'au bout.

Nous l'avons dit, c'était un dimanche, la grand-messe venait de finir, l'église était presque déserte.

Gaston entra, s'agenouilla et remercia la Providence de l'avoir protégé.

Il allait se retirer, lorsqu'un soupir, lorsqu'un sanglot plutôt, lui fit tourner la tête.

Une jeune fille était là, agenouillée sur la pierre, le long d'un pilier, la tête plongée dans les deux mains.

— Mon Dieu ! disait-elle, qui donc protégera notre bon père, qui lui viendra en aide ? si ce n'est vous, ô mon Dieu ! Ecoutez ma prière, et si ma vie peut le sauver du désastre, prenez-la, je vous la donne de bon cœur !

Absorbée par le chagrin, la jeune fille n'avait point vu, n'avait point entendu Gaston ; lui-même ne l'aurait point remarquée, sans ces pleurs, sans cette prière à haute voix qui attirèrent son attention.

Qui resterait insensible à une douleur aussi vraie et aussi profonde, à une pitié filiale qui poussait le dévouement jusqu'au sacrifice de la vie ?

Gaston en fut vivement ému. Il n'osait remuer, il n'osait quitter sa place, crainte de troubler celle qui priait ainsi.

La Comète.

De tout temps les comètes ont eu le privilège d'exciter à un haut degré la curiosité du public ; aussi ne doit-on pas être surpris de rencontrer le soir, dans les rues et avenues, nombre de gens les yeux dirigés vers les astres, à la recherche d'une comète qui s'aperçoit dans la direction ouest de notre ville. Dès qu'ils l'ont trouvée, c'est un thème à mille réflexions, et l'imagination cherche immédiatement un sens à son apparition. Qu'annonce-t-elle ? D'abord du bon vin, disent les gourmets, qui se souviennent toujours avec reconnaissance de la comète de 1811. Le choléra, s'écrient avec leur estomac ; des chaleurs épouvantables et peut-être la fin du monde, si par hasard elle touchait la terre, ajoutent de mauvais plaisants, qui ne sont pas fâchés de faire courir un léger frisson parmi l'auditoire. Or, crainte ou espoir, rien n'est justifié par l'apparition d'une comète qui n'a aucune influence, ni sur l'atmosphère, ni sur la température. Chaque année, les astronomes signalent deux ou trois comètes plus ou moins visibles à l'œil nu, et l'on ne voit pas que la température ait augmenté ou diminué avec le nombre de ces astres. Elles sont si nombreuses qu'on en trouvera toujours quelque-une pour justifier par sa présence toutes les calamités ou toutes les prospérités qu'on voudra. Celle qui nous occupe s'appelle comète de Coggia, sa chevelure s'élève perpendiculairement dans le ciel, son éclat est assez faible, mais il est possible qu'elle prenne bientôt des proportions et un éclat extraordinaires en se rapprochant du soleil.

On se demande souvent ce qui se produirait si une comète venait à se rencontrer avec la terre, et quels désastres cette collision pourrait produire ? Rien ou presque rien. M. Babinet appelle les comètes des *riens* visibles. En effet, si brillante que soit une comète, elle n'empêche point d'apercevoir, à travers ses nébulosités, des étoiles de sixième et de cinquième grandeur, sans que celles-ci aient rien perdu de leur éclat ; aussi cette masse transparente ne présente-t-elle pas une cohésion assez forte pour faire redouter un choc.

Il paraît aujourd'hui absolument certain que la terre a pénétré dans le cône gazeux de la grande comète de 1861. M. Liais l'assure, et avec lui MM. Hind et Vetry. En Angleterre, on observa dans le ciel une lueur plus phosphorescente qui fut attribuée à la matière cométaire. En effet, la terre et la lune passèrent, le 20 juin de cette année-là, dans les mêmes régions de l'espace que la comète balayait de sa brillante chevelure.

Quant à la formation de la queue des comètes, aucune théorie ne l'explique d'une façon satisfaisante. Brillent-elles ou ne brillent-elles point par elles-mêmes, ou, brillant par elles-mêmes, empruntent-elles encore quelque chose à l'éclat du soleil ? Il est permis de se rallier à cette dernière hypothèse, car l'affaiblissement comme l'accroissement de leur lumière, à mesure que l'astre s'éloigne ou se rapproche du soleil, semble indiquer une telle conclusion. (La Concorde.)

VARIÉTÉS.

Les Crevettes.

Et ces mondes de créatures
 Qui, naissant et vivant de lui,
 Y puisent être et nourritures
 Dans les siècles comme aujourd'hui.
 LAMARTINE.

Il n'est personne de nous qui, étant aux bains de mer, l'été, n'ait remarqué, à l'heure de la marée, des troupes de femmes, d'hommes et même d'enfants, se dirigeant vers les flots, en portant au bras ou sur le dos un panier et sur l'épaule un filet. Tous ces gens vont pêcher les crevettes. Beaucoup d'entre eux n'ont pas d'autre occupation, surtout les femmes qui suppléent par ce travail au salaire de leurs maris employés à la pêche du large. Combien n'ai-je pas vu même de pêcheurs volontaires pris dans les rangs des gens du monde, arborer le filet, se vêtir d'un costume de circonstance, et passer une partie de leur temps à cette occupation attrayante et facile.

Il suffit, en effet, d'entrer dans l'eau jusqu'au-dessus

— Il y a un terrible secret dans ces larmes, dit-il, et probablement une bonne action à accomplir.

Et il attendit.

La jeune fille priait toujours.

Gaston s'était reculé de deux ou trois pas en arrière, et, abrité par l'épaisseur du pilier, il pouvait parfaitement la voir sans être aperçu d'elle.

Et quand même, est-ce que la pauvre enfant voyait quelqu'un ou quelque chose ? Non, elle ne voyait que sa douleur, elle ne songeait qu'à celui qu'elle venait implorer.

Enfin, comme une victime résignée, elle étouffa ses sanglots dans son mouchoir ; elle essuya ses yeux rougis par les pleurs, se releva, et se disposa à sortir.

Gaston l'avait précédée. A la porte de l'église, il lui offrit l'eau bénite. Elle l'accepta, en levant machinalement la tête.

C'était vraiment une belle jeune fille, svelte et élancée. Ses traits, bouleversés par le chagrin, étaient pâles et défaits, mais ses grands yeux noirs encore noyés par les larmes, étaient pleins d'une douceur expressive ; ses sourcils étaient fins et arqués, sa bouche gracieuse et une délicieuse petite fossette se dessinait au milieu de son menton. De son bonnet de linge frais et blanc, s'échappait toute une riche chevelure noire qu'il ne pouvait contenir.

Il ne fallut à Gaston qu'un seul coup d'œil pour voir tout cela. Ce qui le charma encore davantage, ce fut la

des genoux, de suivre le flot quand il baisse sur les plages sablonneuses, et de pousser devant soi le filet en forme de *truble* dont l'usage est traditionnel. Ce filet a la forme d'une poche à mailles serrées d'environ 4-50 d'ouverture. Le bord est tendu sur un demi-cercle en bois dont une corde forme le diamètre. Un bâton ou manche, terminé par une fourche en bas est attaché par ce côté au milieu de la corde; la partie moyenne du demi-cercle de bois y est fixée solidement un peu plus haut, et le pêcheur râtisse le fond devant lui en marchant d'un mouvement continu et rasant le sable au moyen de la corde tendue. L'autre extrémité du manche est tenue sous le bras ou appuyée contre la poitrine. Bien entendu il faut, pour que cette pêche soit agréable, que le temps soit doux et la mer calme.

Quand il en est autrement, cet amusement devient un travail fort pénible et auquel se livrent seuls les pêcheurs de profession.

Quand on veut rendre la pêche plus fructueuse et mettre à profit une plus grande étendue de côtes, deux ou trois pêcheurs montent en bateau et disposent trois ou quatre pièces de filet de manière qu'elles agissent sur le sable comme une grande truble. Ils les relèvent de temps en temps et font une ample collection de crevettes et de beaucoup de petits poissons littoraux.

Le simple amateur, ou le pêcheur à la truble à main varie souvent aussi ses captures: il n'est pas rare de relever de petites *soles*, des *plies*, des *limandes*, des *vives*, et surtout des *houleureaux* et des *baveuses*. Des *cancre* se laissent prendre quelquefois, des *syngnathes* en quantité. Bref! C'est une véritable pêche à surprise très-amusante et rapportant en définitive un bon plat de crevettes... et un appétit formidable pour le dévorer.

Qu'est ce enfin que la crevette!

Les crevettes appartiennent à une singulière classe d'animaux auxquels les naturalistes ont imposé le nom de *crustacés*, classe qui fait partie de la grande division des *cannelés* ou animaux à corps formé de segments, ce qui les place tout à côté des *insectes* et *araignées*. Définir ces êtres n'est pas chose facile: quand nous aurons dit qu'ils présentent un squelette extérieur, nous ne les aurons point, pour cela, séparés des voisins que nous venons de nommer. Sans vouloir entrer ici dans des distinctions trop abstraites pour notre cadre, nous pouvons cependant faire remarquer que, destinés à une vie aquatique, ils respirent au moyen de *branchies* ou par leur surface cutanée. Mais où sont situées ces branchies? Peu de personnes, en mangeant des crevettes, ont pensé à se demander par où ces petits animaux recevaient l'influence vivifiante de l'oxygène de l'air qui les faisait vivre.

Rien n'était cependant plus facile que de s'en rendre compte. Pour manger la crevette, on fait sauter le plus ordinairement le *plastron*, la *carapace* qui sert de support aux membres antérieurs. Hé bien! c'est dans la partie du corps que recouvre ce test que sont les branchies, au nombre de deux, une de chaque côté de la ligne médiane du dos. Elles sont formées d'une multitude de petites lamelles demi-membraneuses, empilées les unes sur les autres, et fixées par un de leurs bords à la cloison médiane, comme les feuillets d'un livre sont attachés au dos qui les relie.

Bien entendu, l'enveloppe de l'animal étant ossue et immobile, l'eau ne peut pas être amenée dans ces cavités par un mouvement semblable au jeu de notre poitrine. Aussi n'est-ce point de cette manière que le fluide vivifiant est porté au contact des lamelles. Sur les côtés de la bouche s'ouvre une espèce de gouttière par où l'eau est expulsée des cavités respiratoires dans lesquelles elle a été introduite par une ouverture longitudinale plus ou moins grande, ménagée entre le bord postérieur de la carapace et la base des pattes. Les crevettes respirent donc à l'inverse des autres animaux. Quand elles sont en repos, on voit leurs *palpes-mâchoires* dans un mouvement continu destiné à expulser l'eau qui a servi à la respiration, et à accélérer le courant qui se forme ainsi.

Ces petits crustacés vivent exclusivement dans l'eau, ils doivent donc être munis d'appareils propres à la natation. C'est ce qui a lieu. Mais ce mode de locomotion se fait d'une manière très-singulière, c'est-à-dire sur le dos. Les pattes-nageoires ciliées, qui sont fixées aux anneaux de l'abdomen, semblent suffisantes pour les changements de mouvements latéraux; mais le prin-

cipal organe de propulsion est la queue, dont l'extrémité présente une sorte de nageoire formée de cinq lamelles disposées en éventail. Comme cette queue est composée de segments mobiles et articulés les uns aux autres, elle présente une assez grande mobilité pour laisser toute liberté à l'organe propulseur. L'une des pièces, celle qui est placée sur la ligne médiane du corps, n'est que le dernier anneau de l'abdomen très-aplati, tandis que les deux appendices latéraux sont formés par les prolongements de l'avant-dernier anneau, qui ont pris un développement spécial et considérable.

Les crevettes voient-elles? Sans doute. Elles ont des organes pour cela, mais ce sens ne doit pas être très-développé; sans quoi elles ne se laisseraient pas prendre aussi facilement et par des moyens aussi grossiers. Cependant, quand on rencontre quelques-uns de ces petits animaux dans les flaques d'eau qui restent parmi les rochers, il est assez difficile de les saisir avec la main dont ils évitent fort lestement les atteintes. Ils ont les yeux généralement portés sur des pédicules, et de couleur foncée; peu de ces animaux les ont de forme circulaire, mais bien ovales, ou affectant quelquefois la forme d'un rognon.

Beaucoup de faits démontrent l'existence de l'odorat et de l'ouïe chez les crevettes comme chez les autres crustacés. Par exemple, les *talitres* ou *puces de mer*, dont les myriades sortent de la mer et se répandent sur la plage, savent bien trouver les cadavres de poissons ou d'animaux qu'elles dépecent en un moment. Or, la crevette est aussi carnassière que tous les animaux de sa classe. Elle est créée par le grand harmonisateur de la nature pour travailler comme tous les crustacés grands et petits au nettoyage général des côtes. Aidés des mouches, les crustacés font disparaître tous les cadavres gros ou menus dont la décomposition rendrait les bords de la mer inhabitables ou insalubres pour l'homme. Aussi le nombre de ces animaux est-il immense, comme celui de tous les nettoyeurs qui suppléent à l'exiguïté de leur taille et de leur vigueur par leur multitude.

On voit souvent les crevettes courir sur les roches immergées, à la manière des araignées, inspectant chaque fissure au moyen de leurs longues antennes, se suspendant sans effort à la moindre aspérité de la pierre, car leur corps semble avoir la même densité que l'eau, et elles doivent s'y soutenir sans effort dans toutes les positions. Immobiles, c'est à peine si elles gagnent la fond en se laissant aller, et l'on voit à la lenteur de leur chute combien peu leur poids diffère de celui de l'eau qu'elles déplacent et qui les soutient.

Rien que sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, depuis la Picardie, la Normandie, jusqu'aux Landes, on compte un grand nombre d'espèces de crevettes dont la distinction est difficile et assez embrouillée.

Ce serait une grave erreur de chercher dans un traité d'histoire naturelle, espérant trouver au mot *Crevette* la description de l'animal que les pêcheurs et les gourmets désignent sous ce nom. On y rencontrerait la description d'un petit animal analogue, dont le type générique (*Edriophthalmus amphipodes*, crevette de la science) est un petit crustacé d'eau douce que l'on rencontre dans les fontaines et dans les ruisseaux, et que nous avons souvent trouvé dans le parc Monceaux, à Paris. Son moyen de progression le plus ordinaire est une détente rapide et renouvelée souvent des appendices de sa queue, ce qui lui fait faire une série de sauts sur le côté. Ce sont de petits animaux sauteurs, et l'espèce marine de ces crevettes proprement dites exécute le même mouvement de détente quand on veut la prendre avec la main dans les petites flaques d'eau ou sous les pierres de la plage, où l'on en rencontre à profusion. Leurs antennes sont beaucoup moins longues que celles des *palémons* et des *crangons*, dont nous parlerons tout à l'heure. Comme nourriture, je ne pense pas qu'on les mange, quoiqu'une espèce existe sur nos côtes, à laquelle on donne le nom de *crevette marine* (*Gammarus marinus*).

La première espèce des petits crustacés comestibles dont nous voulons parler, est celle à laquelle on donne le nom de *crevette grise*, et qui, moins estimée que la rouge, porte la dénomination scientifique de *crangon vulgaris* (Latr.). Très-commune sur les côtes de l'Océan et de la Manche, elle vit en troupes près du rivage, et l'on en prend à la truble à main des quantités considé-

rables en suivant la marée, comme nous l'avons dit plus haut. Ces crustacés nagent très-bien et très-vite, mais renversés sur le dos. C'est un petit animal transparent, d'un vert d'eau très pâle ponctué de gris. Sa longueur ne dépasse pas six centimètres, et il n'a pas de bec en scie et avancé, mais un rostre très-court et non comprimé.

Sa queue est composée de quatre pièces en éventail ou en ailes, qui se replient ou s'écartent suivant les besoins de la natation. Ces ailes sont plumeuses sur le bord, et les deux extérieures sont munies de pointes saillantes en dehors, tandis que le bord intérieur ne porte point d'appareil semblable. Le tout est de plus terminé par des pointes aiguës. Les antennes sont aussi longues que le corps. En avant de la tête se trouve un second appareil en éventail, à bords plumeux comme les nageoires caudales, et composé d'un tissu transparent flexible et très-solide.

La première paire de pattes est la plus longue; elle porte à son extrémité une pince large munie d'un petit doigt se rabattant sur elle, au moyen duquel le crangon dépece sa proie. Les autres pattes qui suivent ces bras sont beaucoup plus minces; trois sont terminées par de petites pinces; les autres ne sont munies que de quelques poils rudes et clair-semés.

Cette crevette porte un grand nombre d'œufs que la mère attache entre ses pattes et sous sa queue; ces œufs ont un bon goût, et les crevettes en cet état sont très-recherchées. L'époque de la ponte est annoncée par un changement de couleur chez la femelle.

Les petites crevettes, en naissant ne ressemblent pas à leurs parents; elles ont besoin d'un grand nombre de mues pour arriver à l'état parfait, et il est certain que plusieurs de ces mues sont de véritables changements d'être, analogues à ceux qui font d'une chenille une chrysalide, puis un papillon.

Les crangons adultes sont transparents dans l'eau, ainsi peut-on juger ce que sont les petits à leur naissance: ils sont à peine visibles. On les prendrait volontiers pour de très-petits moucheron ou des grains de poussière blanche flottant dans la mer. Ils paraissent éclore ensemble et demeurer en compagnie. Franklin dit que la lumière les attire, et qu'au moyen d'un flambeau on peut les rassembler en grand nombre sur les bords du vase qui les contient.

Cette espèce est la vulgaire et commune *sauterelle*, la première capture du pêcheur amateur. On s'en sert pour prendre à la ligne certains poissons, tels que le maquereau, la daurade, le sargou, la sauge et les raies. Et, sans compter les myriades de poissons qui les dévorent avec avidité, l'homme en mange des quantités considérables en Normandie, en Bretagne, en Gascogne et en Provence. Quelques personnes même préfèrent cette crevette aux *bouquets* ou *salicoques* que nous allons décrire.

La belle espèce, la vraie crevette à laquelle les gourmets donnent le nom de *bouquet* est le *palémon portescie* (*palémon serratus*, Leach), dont le nom rappelle le rostre allongé placé en avant de la tête, entre les antennes, présentant la forme d'une lame recourbée et dentelée en scie sur ses deux bords supérieur et inférieur. Les antennes sont très-grandes, composées de six filets plus longs que son corps. Les palémons s'approchent aussi des rivages, et se prennent de la même manière que les crevettes grises et roses; leur couteur générale est rouge pâle, plus vif auprès de la tête, au bout de la queue et sur le bord des anneaux de l'abdomen. Ils nagent très-facilement au moyen des fausses pattes qui garnissent le dessous de leur abdomen; mais si on les poursuit, ils font agir cet abdomen lui-même, et reculent en zig-zag dans toutes les directions, et, au moyen de ces mouvements saccadés très-rapides, ils échappent à leurs ennemis.

(La fin prochainement.)

— Voici le moyen que l'on indique pour suppléer à l'absence de paratonnerres dans les campagnes:

Les paratonnerres sont des appareils que leur prix ne met pas à la disposition des fortunes modestes.

De nombreuses observations ayant constaté que les peupliers avoisinant les maisons sont souvent frappés de la foudre sans qu'il en résulte aucun dommage pour ces édifices, on a recommandé la plantation de ces arbres à courte distance des points à protéger.

— Je ne veux rien savoir, dit-elle; je veux que vous vous reposiez.

— Eh bien! j'obéis, nourrice, je me jette sur mon lit, mais tu m'écouteras.

Et il raconta à Marianne tout ce qui s'était passé, tout ce qu'il avait vu, tout ce qu'il avait entendu, tout ce qu'il avait appris. Il n'omit rien, ni la maison de Dieu, ni la jeune fille, ni la pancarte, ni le tambour de ville, ni les commères.

Quand il eut fini, il regarda Marianne, Marianne était attendrie.

— Les pauvres gens, murmura-t-elle! Mon Dieu, qu'il y a du vilain monde dans la vie.

— Les plaindre, c'est bien, Marianne; mais n'y a-t-il pas quelque chose de mieux à faire?

— Oui, les sauver!

Gaston sauta en bas du lit et embrassa Marianne.

Alors il ouvrit un petit meuble qui se trouvait dans sa chambre, y prit une feuille de papier et écrivit ces mots:

Mademoiselle,

« Vous avez demandé à Dieu de venir en aide à votre père, et Dieu a écouté votre prière. Acceptez sans arrière-pensée, et saluez-le. Heureux le père qui possède une pareille fille! »

Puis il prit dans un portefeuille un billet de mille francs qu'il joignit à la lettre; il plaça le tout sous une enveloppe et y mit l'adresse suivante:

« A Mademoiselle Rémonde Ternisien. »

« DE LA PART DU BON DIEU. »

Il tendit la lettre à Marianne qui l'avait regardé faire

Le fait de préservation indiqué est possible, étant connu que la foudre frappe de préférence les objets élevés et pointus, notamment les peupliers; toutefois, il serait imprudent de planter ces arbres trop près des habitations, à cause des phénomènes de déviation et de transport du fluide qui peuvent se produire. Une distance d'une dizaine de mètres semble un minimum qu'il faut se garder de forcer.

Marché aux bestiaux du 4 Juillet 1874.

	Arrivés.	Vendus.
Moutons.....	9895	8650
Vaches.....	58	35
Chevaux.....	78	51
Anes.....	7	7
Porcs.....	435	408
Totaux.....	10173	8831

Marché un peu plus faible que les précédents. Les Moutons ont été enlevés rapidement. En raison de la disette de fourrages, les Chevaux et les Vaches se sont vendus avec une baisse sensible. Quant aux Porcs, le prix d'achat augmente toujours.

ON DEMANDE un Jardinier marié. Appointements moitié argent, moitié produits.

S'adresser au Bureau du Journal. 2-3

Etat civil de la commune d'Étampes.

NAISSANCES.

Du 4 Juillet. — RUELLE Paulin Alfred, rue du Perray, 42. — 6. JACQUEMARD Désiré, rue de l'Isle, 3. — 6. GARDON Amélie, rue Saint-Jacques, 440. — 6. LEPROUST Louis-Léon Alphonse, rue Saint-Jacques, 416. — 8. GODEFROY Ernestine-Marie, rue St-Martin, 63. — 9. AUBIN Paul Henri, rue Saint-Antoine, 28. — 9. MATHURIN Léonie-Virginie (Hospice). — 9. FAUCHE Charlotte, rue de la Cordonnerie, 40.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre: MAISSE Prudent, 37 ans, tonnelier, rue St-Martin, 63; et D^{me} FATOUT Marcelline, 27 ans, journalière, mêmes rue et numéro.

DÉCÈS.

Du 3 Juillet. — PERROT Célestine-Adélaïde, 62 ans, femme Lenoir, rue du Haut-Pavé, 32. — 6. CHAUVET Alphonse Eugène, 47 jours, au Petit Saint-Mars. — 8. BOUREAU Etienne-Amable, 71 ans, rentier, carrefour des Religieuses. — 9. DELAUNE Éléonore, 72 ans, journalière, femme Pichard, rue Saint-Jacques, 49. — 9. BERRY Marie Henriette, 42 ans, femme Renard, rue du Perray, 54.

Pour les articles et faits non signés: AUG. ALLEN.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Le Receveur particulier des Finances de l'arrondissement d'Étampes rappelle au Public qu'il se charge, sans frais, de l'achat et de la vente de toutes les valeurs émises par le Crédit Foncier de France, le Crédit Agricole et la Société Algérienne.

Pour satisfaire aux convenances diverses de ses clients et aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, l'Administration du Crédit Foncier de France a décidé qu'elle échelonnerait davantage les échéances des Obligations communales à court terme. Ces titres, qui rapportent 5 1/2 0/0 d'intérêts, sont remboursables au pair, dans un délai de trois à dix ans, à la volonté des déposants.

L'intérêt des Bons du Crédit Agricole est fixé ainsi qu'il suit:

de six mois à un an.....	4 1/2 0/0
de deux ans à trois ans..	5 0/0
de quatre ans à cinq ans.	5 1/2 0/0

Les Bons du Crédit Agricole ne sont pas sujets aux droits de transmission et ne rentrent pas dans la catégorie des valeurs soumises à l'impôt sur le revenu, de sorte que le paiement des coupons a lieu sans aucune retenue. 3-2

en souriant, et qui se disait en elle-même: « Qui donc lui donnera, à mon Gaston, tout le bonheur qu'il mérite. »

Au même moment Antoine entra dans la chambre et présenta à Gaston un pli de la part de M. de Brissac.

A ce nom la figure de Marianne se rembrunit.

Le pli portait une invitation ainsi conçue:

« M^{me} de Brissac prie M. Gaston de Bareswill de vouloir bien venir passer la soirée mardi au château des Loges. »

— Oh! non, pas celle-là, murmura Marianne, et elle sortit.

A. DAIIX

(La suite au prochain numéro.)

Le Milan, la Poule et ses Poussins.

FABLE.

Avec des cris d'angoisse une poule effarée Près d'elle rassemblait son errante couvée.

Quel peut être, dis-je à part moi, L'objet de ce subit effroi?

Je regarde, et je vois enfin dans l'atmosphère Un petit point: la poule avait, dans ce point noir Qu'à peine mes regards pouvaient apercevoir, Découvert un milan à la sanglante serre.

Rien n'échappe à l'œil d'une mère

distinction de sa personne, l'élégance de sa démarche, et n'eussent été sa simple robe brune et le grand châle de tartan gris, dans lequel elle était enveloppée, nul ne l'aurait prise pour une ouvrière. Pourtant on ne pouvait en ce moment l'accuser de coquetterie. Et puis quel cœur! quelle âme! Gaston l'avait d'abord jugée au moral, il venait de la juger au physique.

Elle descendit les degrés de l'église, et gagna la rue. Il la suivit de loin, avec respect; il la suivit dix minutes environ, et la vit franchir le seuil d'une maison dont une vaste porte formait l'entrée. Au-dessus de cette porte on lisait sur une enseigne: Joseph Ternisien, mécanicien.

Sur un des pans de la muraille, on avait attaché une sorte de pancarte blanche sur laquelle il était écrit en assez gros caractères: « Vente par autorité de justice, le lundi 8 octobre, à midi, sur la place du marché d'Étampes, des meubles, marchandises, etc. »

Gaston n'en lut pas davantage, il avait compris que le mécanicien était poursuivi par un créancier implacable qui lui faisait vendre son ménage et ses marchandises; il avait compris que la jeune fille qu'il avait vue à l'église était sa fille, il avait compris pourquoi elle demandait à Dieu de venir en aide à son père. Il avait compris tout cela, mais par dessus tout il avait compris le cœur de la noble enfant.

Et s'il lui était resté un doute, il eût été bientôt dissipé par la voix du crieur public, qui, à grand renfort de caisse, annonçait sous les fenêtres mêmes du malheureux Ternisien sa ruine et son expropriation.

Et chacun de se mettre sur sa porte à l'appel du tambour, d'écouter et de faire ses réflexions.

C'est là encore une de ces nombreuses calamités propres aux petites villes, et Étampes n'en était pas plus exempt que les autres.

Gaston écouta le tambour, puis il voulut connaître l'opinion publique. S'approchant d'un groupe de commères, il sut bientôt que Ternisien était poursuivi pour une somme de huit cents francs qu'il devait à son propriétaire, — une année de loyer environ, — augmentée de tous les frais de papier timbré; et que si pour le lendemain il n'avait pas trouvé la somme nécessaire, il serait mis sur le pavé, lui, sa femme et ses trois enfants.

Voici ce que Gaston apprit. A son tour il interrogea, et il sut encore que Ternisien était un honnête homme, qu'entre autres malheurs il avait eu sa femme longtemps malade et des revers dont il n'était point la cause; il apprit que la jeune fille s'appelait Rémonde, qu'elle était l'âme de la maison par son activité et son travail, et que jamais sa conduite n'avait donné prise à la médisance.

Gaston n'avait plus rien à apprendre, il s'éloigna tout pensif.

L'histoire de cet homme qu'il ne connaissait pas, qu'il n'avait jamais vu, l'intéressait. Ce qui l'intéressait davantage, c'était Rémonde, Rémonde qu'il venait de connaître, Rémonde dont tout le monde vantait les qualités.

En rentrant il fut grondé par Marianne, qui trouva qu'il n'y avait pas de bon sens, pour une première fois, d'être sorti à pied, et d'être resté plus de deux heures dehors.

— Si tu savais, ma bonne Marianne? reprit Gaston.

COMPAGNIE FRANCO-ALGÉRIENNE
SOCIÉTÉ ANONYME
Du **Chemin de fer d'Arzew à Saïda**
(200 kilomètres) et prolongements,
Concessionnaire du **droit exclusif** d'exploiter
l'alfa sur **300,000 hectares** en Algérie,
Propriétaire des **domaines** de l'Habra et de la Maeta,
province d'Oran,
(**25,000 hectares irrigués**),

Capital social : **VINGT MILLIONS.**
Siège social à Paris, rue Basse-du-Rempart, 52.

ÉMISSION
AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
du **22 Juin 1874**, de
100,000 OBLIGATIONS

Rapportant un intérêt annuel de **15 francs**,
Payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.
Remboursement à **500 francs** en 90 ans.

PRIX D'ÉMISSION : 220 FR.
(Jouissance du 1^{er} juillet 1874).
Payables comme suit :

- Fr. **35** en souscrivant.
- 65** à la répartition.
- 10** le 1^{er} octobre 1874.
- 10** le 1^{er} janvier 1875, sous déduction du coupon échéant le 1^{er} janvier.
- 10** le 1^{er} avril 1875.

Les versements anticipés seront escomptés à 6 0/0 l'an. Par suite, les souscripteurs qui libéreront leurs titres à la répartition n'auront à payer que **217 francs**. Eu tenant compte de la jouissance acquise, l'obligation donne

UN REVENU DE **7 0/0**
sans compter la prime de remboursement à 500 francs qui, ajoutée au revenu, assure un placement à **7 50 0/0**.

GARANTIE DES TITRES

1^o **Capital-actions : 20,000,000 de francs**, dont plus de la moitié a déjà été dépensée, conformément aux termes du décret de concession du chemin de fer d'Arzew à Saïda et prolongements, rendu suivant avis du Conseil d'Etat. Justification de ces dépenses a été faite au Ministère, pour obtenir du gouvernement l'autorisation d'émettre les obligations.

2^o **Revenus du chemin de fer.** — D'après les évaluations basées sur les relevés officiels, sur les tarifs approuvés par le Conseil des Ponts et Chaussées, et sur les recettes des chemins de fer similaires en Algérie, le trafic donnera, tous frais d'exploitation payés, 20,000 fr. par kilomètre, soit pour la ligne entière.....Fr. 4.200.000

3^o **Bénéfices de l'exploitation de l'alfa** (ou sparte) sur **300,000 hectares** de terres à alfa des Hautes-Plaines concédés à titre de subvention, les bénéfices sur la vente de ce textile, si recherché pour la fabrication du papier et d'autres nombreux usages, atteindront d'après les calculs les plus modérés, au minimum.....Fr. 3.000.000

Ensemble.....Fr. 7.200.000

Pour assurer le service des obligations, il suffit de.....Fr. 4.614.800

4^o **Propriétés foncières** de la Compagnie : les fertiles domaines de l'Habra et de la Maeta, d'une superficie de **25,000 hectares irrigués** au moyen des eaux retenues par le barrage-réservoir de l'Habra, d'une contenance de 30,000,000 de mètres cubes, construit par la Compagnie, et dont la réception définitive par l'Etat a eu lieu le 29 avril 1873. La valeur de ces domaines, établie suivant le prix des terres analogues en Algérie, est supérieure à celle du capital emprunté.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
les 14, 15 et 16 juillet 1874

A la **Société générale de Crédit industriel et commercial**, 72, rue de la Victoire, et dans ses bureaux succursales;

A la **Société de Dépôts et de Comptes courants**, 2, place de l'Opéra, à Paris.

Les **Pastilles digestives aux lactates alcalins de Burin du Buisson**, lauréat de l'Académie de Médecine de Paris, sont souveraines contre les digestions laborieuses, le manque d'appétit, le gonflement et la pesanteur de l'estomac, les pituites, les nausées, les migraines, les renvois de gaz, les vomissements après les repas. Elles détruisent la constipation en régularisant les fonctions digestives, préviennent la sécheresse de la bouche et de l'arrière-gorge, dissipent la somnolence et les bâillements après les repas, et préviennent ainsi les maux de tête et les congestions. — Dépôt dans les principales pharmacies. 46-9

VULNÉRINE MAUREL

Antiputride puissante, employée contre beaucoup de maladies, et la **Pommade Vulnérinée**, spécifique contre les hémorroïdes, se vendent dans les bonnes Pharmacies. (Voir aux annonces).

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 11 Juillet 1874.

ANNONCES.

Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n^o 100.

ERRATUM

Dans le numéro 27 du journal *L'abeille d'Etampes*, du 4 juillet 1874, à la troisième page, troisième colonne, insertion de vente des biens du sieur Gauthier, de Courances,

1^o Dans le titre, après ces mots : *Sise à Courances, canton de Milly, lisez* : Et la nue-propiété de...

2^o Dans la désignation, après ces mots : *Deuxième lot, ajoutez* :

La nue-propiété seulement, pour y réunir l'usufruit au décès de M. Simon - Alexis Gauthier, ancien maréchal-ferrant, propriétaire, demeurant à Courances, qui a droit audit usufruit pendant sa vie, de :

3^o Et après ces mots : *Troisième et dernier lot, ajoutez* :

Et la nue-propiété seulement, pour y réunir l'usufruit au décès du même sieur Gauthier, ci-dessus qualifié et domicilié, de :

Signé, **CHENU.**

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard
Par Etampes (Seine-et-Oise).

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère dudit M^e PASQUET,
Le **Mardi 21 Juillet 1874**, à deux heures,

DE LA
TERRE DE CHAMPROND

Sise communs de **St Hilaire**, canton d'Etampes,
PROVENANT
de la famille **DE BRUN DES BEAUMES**,
COMPRESANT

- 1^o Château de Champrond, avec potager, verger et parc, le tout clos et contenant..... 8^h 67^a 60^c
- 2^o Petit parc à côté, non clos, contenant..... 4 78 50
- 3^o Réserve du château, en terres, prés, bois et friches, de..... 40 75 28
- 4^o Et la ferme de Champrond, tenant au château, d'une contenance de..... 97 00 50

TOTAL des contenance..... 124^h 21^a 88^c

La ferme est louée jusqu'au 23 avril 1884, moyennant, outre l'acquit des impôts et divers faisanes évalués 200 fr., un fermage en argent de 3,816 fr.

Mise à prix... **120,000 fr.**

UNE SEULE ENCHÈRE SUFFIRA POUR PRONONCER L'ADJUDICATION.

S'adresser, pour visiter, à **MM. DULIT**, jardinier, et **LAMBERT**, fermier, à Champrond;

Et pour tous autres renseignements :

Audit M^e PASQUET, notaire.

NOTA. — Le château de Champrond est à 6 kilomètres d'Etampes, à côté de la route d'Auneau.

Etude de M^e ERNEST HOUDOUIN, huissier-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,
A MONDÉSIR, COMMUNE DE GUILLERVAL,
En la ferme exploitée par M. BOURGINE,
Le **Dimanche 12 Juillet 1874**, heure de midi,

Par le ministère de M^e E. HOUDOUIN,
Huissier-priseur à Etampes.

DÉSIGNATION :

5 bons Chevaux de différents âges, et leurs harnais, 40 Vaches, 1 Génisse, 1 Taureau, 455 Moutons, 64 Agneaux, 4 Béliers, 1 Porc gras. — 3 Voitures guimbardes, 2 Tombereaux, 1 Tonne à eau, 1 Cabriolet, 1 Tapisserie, 1 Carriole, 1 Cabane de berger, 7 Herbes à dents de fer, 3 Charrues en fer, 2 Rouleaux, Râteaux et Doubleurs à augettes, Claires de pare, 4 Machine à battre le grain, système Duvoir, et quantité d'objets et instruments de culture.

TROIS MOIS DE CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.
Dix pour cent en sus des enchères. 2-2

A **VILLIERS MANTES-LA-VILLE**
(Station.)

MOULIN DE LA FOLIE

A LOUER

Quatre paires de meules, monté à l'anglaise, pouvant mouler de 28 à 40 hectolitres de blé fini, par jour.
JARDINS ET PRÉS.

Jouissance du **11 Novembre 1875**

S'adresser sur les lieux ;

Et à M^e DREUX, notaire à Mantes. 5-4

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE
A ÉTAMPES (SALLE TIVOLI)

Le **Mardi 21 juillet 1874**, à midi,

Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Couchettes en acajou et en noyer, Literie, Linge, Commodes, Armoires, Fautouils, Chaises, Tables à ouvrage, Tapis, Machine à Coudre. — Portes, Fenêtres et pièces de démolition. Harnais, Vaisselle, Batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.

Au comptant.

Dix centimes par franc en sus des prix. 2-1

COMP^{AGNIE} D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE L'INCENDIE

Etablie à Paris, rue Richelieu, n^o 87,
Fondée en 1819.

Capital et réserves : **11,091,000 fr.**

S'adresser à M. ÉDOUARD SIGÉ, agent principal à Etampes, rue Basse des Groissemeries, n^o 3. 6-4

POSITION avantageuse offerte à un re-
présentant pouvant s'occuper
exclusivement du placement des Vins et Spiritueux,
pour compte d'une Société bien connue.

Fortes remises, ou appointements, participation aux bénéfices. — S'adresser à M. G. de LAGRAVE, directeur à Bordeaux, place Dubourg, n^o 4. 3-4

LA VULNÉRINE MAUREL

OU TRÉSOR DE LA MÈRE DE FAMILLE.

Cet antiputride puissant préserve de toutes contagions, épidémies, choléra; assainit les logements, détruit les insectes parasites de l'air, et offre l'avantage de secourir immédiatement les blessés, même dans les cas d'accidents graves, chemins de fer et autres.

Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, contusions, brûlures; neutralise les piqûres d'insectes venimeux, des mouches dangereuses, guêpes, abeilles, frelons, cousins, araignées, scorpions, morsures de serpents, etc; arrête les hémorragies, prévient la gangrène, fait disparaître toute mauvaise odeur et soulage l'obésité.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la **Pommade Vulnérinée**, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gerçures, irritations, boutons, eczéma, démangeaisons et brûlures.

Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrerie, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. BELIN, pharmacien, à Versailles; — DELANTHE, id., à Savigny; — FIALON, id., à Rueil; — PICHET, id., à Corbeil; — INGRAND, id., à Etampes; — CROUTELLE, id., à Mantes; — PAROD, id., à Pontoise; — GOBET, id., à Rambouillet. 5

L'EAU DES FÉES SARAH FÉLIX

est de toutes les spécialités de teintures pour les cheveux et la barbe, la seule admise dans les grandes Expositions. L'analyse qui en a été faite à l'Exposition de Vienne lui a valu le **Diplôme de Mérite**. Cette distinction assure le public contre les accidents que l'on a trop souvent à déplorer en se servant des imitations malsaines que l'on voit paraître tous les jours. On trouve à la **Parfumerie des Fées Sarah Félix**, 43, r. Richer, à Paris, la **Pommade** et l'**Eau de toilette des Fées**. — Dépôt chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la ville. 43-10

MALADIES DES YEUX D^r GAURAN

Clinique,
rue Saint-Antoine, 143. — Consultations gratuites à une heure; — consultations particulières à quatre heures; rue Blondel, 7. Paris. 30-8

Bulletin commercial.

MARCHE d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHE d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHE de Chartres.	PRIX de l'hectol.
4 Juillet 1874.	fr. c.	10 Juillet 1874.	fr. c.	1 Juillet 1874.	fr. c.
Froment, 1 ^{er} q.....	31 67	Blé-foulement.....	31 67	Blé élite.....	30 25
Froment, 2 ^e q.....	30 43	Blé-boulangier.....	28 34	Blé marchand.....	29 50
Méteil, 1 ^{er} q.....	27 47	Méteil.....	25 67	Blé champart.....	28 00
Méteil, 2 ^e q.....	23 83	Seigle.....	15 34	Méteil moyenn.....	25 75
Seigle.....	19 52	Orge.....	15 34	Méteil.....	21 50
Escourgeon.....	18 11	Escourgeon nouveau	12 00	Seigle.....	16 50
Orge.....	17 32	Avoine.....	13 00	Orge.....	15 50
Avoine.....	12 57			Avoine.....	14 80

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 4 au 10 Juillet 1874.

DÉNOMINATION.	Samedi 4	Lundi 6	Mardi 7	Mercredi 8	Judi 9	Vendredi 10
Rente 5 0/0.....	96 55	96 40	96 60	96 35	96 35	96 75
— 4 1/2 0/0.....	87 25	87 75	87 75	87 25	87 50	87 60
— 3 0/0.....	60 50	60 20	60 35	60 25	60 05	60 40

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN,
apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 11 Juillet 1874.

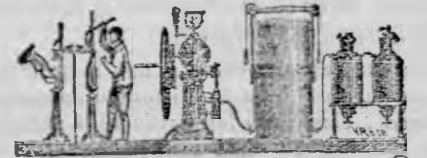
Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1874.

PLUS DE DENTS GATÉES
Par l'emploi du Deuilfrice
du Chimiste
GOULARD
Recommandé par les sommités médicales
Prix : 3 francs.
Se trouve chez les principaux Parfumeurs
et Pharmaciens.

Chez CANTINIAU, coiffeur à Etampes, rue Darnatal. 40-7

ÉVITER
LES
CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
ÉVITER
LE VÉRIFIABLE
NOM

APPAREILS CONTINUS
POUR LA FABRICATION
DES BOISSONS GAZEUSES
de toutes espèces
Eaux de seltz, Limonades, Suda-Water,
Vins mousseux
Gazéification des Bières et Cidres.
DIPLOME D'HONNEUR
Médaille d'Or, Grande Médaille d'Or et
Médaille de Progrès 1872-1873.



essays à une pression de 20 atmosphères,
simples, solides, faciles à nettoyer,
Étain au 1^{er} titre. — Verre cristal.
J. HERMANN-LACHAPELLE
114, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.
Envoi n^o des prospectus détaillés.
Envoi franco du Guide du fabricant des
boissons gazeuses, publié et estampillé
par Hermann-Lachapelle, contre 5 fr.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
S'imprimant la nuit
Tarif, 64 fr. — 6 mois, 32 fr. — 3 mois, 16 fr. — 1 mois, 5 fr. 50.
COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE :
MM. LEROYER. — CH. BOLLAND. — RAZEAU.
DÉPUTÉS SOUSCRIPTIONS :
LEROYER (Rhône). BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE.
C. BOLLAND (Saône-et-Loire). FAYE (Lot-et-Garonne).
RAZEAU (Seine-et-Oise). LÉON ROBERT (Ardennes).
JULES GRÉVY (Jura). DE WARNIER (Algérie).
E. CHARBON (Yonne). CRÉMIER (Algérie).
FOUCAUD (Gironde). LUCER (Constantine).
General BILLOT (Corrèze). RIBOT (Seine).
BOUCAU (Landes). TASSIN (Loir-et-Cher).
TURQUET (Aisne). MÉLINE (Vosges).
JAZON (Seine-et-Marne). WILSON (Iudre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par
L'Opinion nationale, et qui se rapproche trop de la nôtre
pour que nous puissions en faire ici l'éloge.
En ce qui concerne les renseignements relatifs aux
intérêts matériels : Cours de la Bourse, Cote des mar-
chandises et des denrées, Chroniques agricoles, *L'Opinion nationale* est, de beaucoup, le plus complet de
Tous les journaux parisiens.
On peut s'abonner par Carte postale, autorisant
l'Administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris, à faire traite
pour le montant de l'abonnement souscrit.
Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour
les abonnements d'un mois. O. N. n^o 33.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est
expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous
les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires,
afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans
l'envoi du Journal, nous continuerons de leur
adresser.